



La rentrée

(Par Charles Allen)

Écrire le mot du président lors de la rentrée se résume essentiellement à souhaiter que vous ayez passé de bonnes et belles vacances, le tout en espérant que le repos ait été de la partie afin de vous permettre de bien commencer l'année scolaire. Mais cette année, j'ai bien envie de faire différent.

Après une fin de négociations abrupte et des gains mitigés, le travail ne fait que commencer. Nous avons du pain sur la planche et, comme d'habitude, votre appui et votre participation nous seront essentiels dans la réalisation de ces mandats. Dans le milieu de l'éducation, le personnel de soutien que nous représentons dans les commissions scolaires a continuellement besoin de revendiquer sa place au soleil. Lorsque, le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport octroie des avantages supplémentaires aux enseignants (par exemple par des baisses de ratios), ce sont les employés de soutien qui en font souvent les frais. À cela s'ajoute la compression de 110 millions de dollars et les dispositions de la loi 100 qui stipule qu'un poste sur deux ne sera pas remplacé lors de départ à la retraite, cette mesure fera très mal j'en suis convaincu. Comme les commissions scolaires doivent faire cet exercice sans diminuer le service

aux élèves, vous comprenez sans nul doute où se fera l'essentiel de ces « ajustements ». Vous avez maintenant un aperçu du travail à accomplir en cette nouvelle année.

La CSDM nous annonce d'entrée de jeu qu'elle se donne deux ans pour revoir son fonctionnement, l'ensemble de ses procédures et sa structure. J'ose espérer qu'elle aura plus de considération pour son personnel de soutien que le MELS. En tant que syndicat, nous serons certainement consultés sur les changements à venir. Les décideurs vont demander à tous et toutes un haut niveau d'adaptation. Cependant, il est clair pour nous que le personnel de soutien travaille déjà à 100 % et que toute suppression de poste engendrera un alourdissement de la tâche pour ceux qui restent. Mme DeCourcy nous dit souvent « *un éléphant, ça se mange par tranche* ». Pour nous, ces tranches doivent être minces et de la même épaisseur pour tous. Et surtout, il faut rester vigilant, car un éléphant, ça trompe énormément

En conclusion, je vous souhaite bonne chance dans tous ces changements...

Les grands chantiers dans les écoles

(Par Sylvie Tremblay)

Je me questionne sur les grands chantiers qui ont cours dans les écoles de la CSDM, ou plus exactement au moment où ces derniers ont lieu. Imaginez que vous décidiez de faire rénover votre salle de bain à la maison, vous limitant à ne changer que la toilette, le bain et le lavabo, combien de temps accepteriez-vous d'attendre pour que ce soit fait? Est-il normal que ce soit si long dans les écoles? Et je ne parle pas du fenêtrage, car ce n'est pas encore fait! Qu'est-ce qui rend l'opération si compliquée? Lors des appels d'offres, n'y inclut-on pas de clause concernant les échéanciers? On exige

pour les élèves le respect des « cloches », sinon, application de conséquences pour eux. Mais quelles conséquences y a-t-il pour les entrepreneurs qui sont encore présents alors que la rentrée est déjà chose du passé? Quel message transmet-on aux élèves en acceptant toutes ces contraintes? Il y a un protocole à respecter en ce qui a trait aux chantiers de grande envergure, j'en conviens, mais il n'en demeure pas moins que ce sont les écoles ainsi que leurs occupants qui doivent en subir les inconvénients. La commission scolaire peut-elle agir?

Sommaire	
La rentrée	1
Les grands chantiers dans les écoles	1
Résultats des élections	2
Colloque SDG	2
Élections des délégués	3
Vice-présidents 101	3
La qualité de vie dans le travail	4
Santé et sécurité au travail	4



Résultats des élections

(Par Michel Picard)

Le 14 juin dernier s'est tenu une importante assemblée générale au cours de laquelle des élections ont eu lieu. Pas moins de 25 postes étaient à combler et 23 d'entre eux ont trouvé preneurs.

Au **Comité exécutif**, il y avait quatre postes en élections et les personnes élues sont Mme Linda Tavoraro à la 1re vice-présidence EMSB, M. Michel Picard à la 1re vice-présidence CSDM, Mme Lise Champagne à la vice-présidence CSDM - Secteur général et adaptation scolaire et M. Richard Gagnon à la vice-présidence CSDM - Service de garde.

Au **Bureau CSDM**, dix postes étaient en élections et les personnes élues sont Mme Marlène Tourville

(personnel technique), M. Alain Dubois (personnel para technique), Mme Denise Allard (personnel administratif), Mme Nicole Payeur

Mme Juana Rosa Carhuallanqui Heredia (personnel du Chapitre 10), Mmes Marie-Claude Brière, Rachel Demers et Annik Jobin (service de garde).



Au **Bureau EMSB**, cinq postes étaient en élections, trois ont été comblés par Mmes Maria Argyriou, Nadia Audet et Lydia Picciano.

Il y avait également élections afin de combler les postes de deux comités syndicaux. Le **Comité des statuts et règlements** est maintenant composé de Mmes Sandy Sodini, Sylvie Tremblay et M. Pierre Verdi tandis que le **Comité de vérification** compte maintenant sur la présence de Mme Mélanie

Caron, M. Gérard Chartrand et M. Jean-François Lambert.

(personnel de secrétariat), Mme Isabelle Ménard (adaptation scolaire), Mme Sylvie Tremblay (services para pédagogique),

Colloque SDG—Entre déception et satisfaction

(Par Diane Lafrenière)

Organiser un colloque pour le personnel travaillant en service de garde relève de la haute voltige. S'il y a un événement difficile à insérer dans un calendrier, c'est bien celui-là ! À la suite de l'annulation de celui prévu à la rentrée 2010, faute de participants, un sondage a été effectué auprès du personnel en SDG. Toutes sortes de formules ont été proposées et les membres du comité colloque ont retenu la plus populaire. Malgré ce fait, et ce, jusqu'à la toute dernière minute, la tenue de l'activité était incertaine, car les inscriptions ne se bouscuaient pas aux portes. Certains des ateliers proposés ont d'ailleurs dû être retirés. Qu'à cela ne tienne, les membres du comité colloque, chapeauté par M. Jean-Pierre Bourgault, n'ont pas lâché prise ! Ce comité comptait dans ses rangs mesdames Denise Allard, Marie-Claude Brière,

Rachel Demers, Lydia Picciano, Linda Tavoraro et Marlène Tourville ainsi que messieurs Yves Campion, Martin Céré, Alain Dubois, Richard Gagnon, Michel Le Duc et Martin Renaud. Il faut aussi souligner l'excellent travail de M. Jocelyn Sergerie, principal responsable du dossier.

Malgré tout, on peut conclure que ce colloque fut un succès. Sa formule renouvelée a vraiment été appréciée par les quelque 330 participants. Environnement agréable, bonne bouffe,

ateliers de qualité, conférencières chevronnées et surtout, bonne compagnie, quoi de mieux pour commencer l'année scolaire du bon pied, énergisé et plein de nouvelles idées ! À toutes et tous, diffusez la bonne nouvelle : rien de mieux que le bouche à oreille, le but étant de doubler la participation pour le prochain colloque.

Bonne rentrée!



Élections des délégués

(Par Michel Picard)

Déjà la rentrée et c'est encore une fois le temps pour vous de désigner la personne qui vous représentera au Conseil des délégués. Nous en sommes maintenant à la troisième année d'existence de cette structure syndicale et elle prend une belle maturité au fil du temps. Changement majeur cette année : le mandat des délégués et des substituts passe d'une année à deux ans. Les élections seront tenues chaque année impaire, la même que celle des membres du Bureau conjoint. N'oubliez pas que dans les lieux de travail où il y a eu plus d'une candidature, les personnes qui n'ont pas été élues peuvent être substituts (un par lieu de travail).

Un petit rappel du rôle de ces intervenants de première ligne? Tout d'abord, les délégués jouent un rôle de **mobilisation** par lequel ils vous incitent à vous impliquer dans la vie de votre syndicat, que ce soit par la participation aux assemblées générales ou à l'une des activités sociales de l'APPA (Journée du

personnel de soutien, festivités entourant le 50^e anniversaire de votre association, voyages...).

Ils jouent aussi un rôle d'**information** en s'assurant de vous transmettre toute la documentation que l'APPA envoie dans les différents lieux de travail de la commission scolaire, tel que le journal Ensemble, les convocations aux assemblées ou les tracts annonçant la tenue des activités para syndicales.

Et, finalement, ils tiennent un important rôle de **représentation** qui vous permet de compter sur une présence syndicale dans votre lieu de travail. Les délégués y représentent l'APPA et vous représentent lors des Conseils des délégués. Ils pourront aussi vous accompagner à titre de témoins si vous devez rencontrer votre supérieur immédiat. De plus, ils sauront vous diriger vers les bonnes personnes pour répondre à vos questions concernant vos conditions de travail.



La structure des délégués est là pour vous et c'est à vous de profiter de cet outil qui vous est offert. Il n'y a pas encore de délégué à votre lieu de travail? C'est le temps d'y remédier! Pour plus d'informations, visitez le site www.appa.qc.ca

Vice-présidents 101

(Par Michel Picard)

Après avoir composé le **514 254-3503**, vous avez besoin de joindre l'un des vice-présidents de l'APPA, mais ne savez pas à qui vous adresser? Suivez le guide!

Si vous œuvrez dans l'un des **services de garde** de la commission scolaire, deux vice-présidents sont là pour vous aider. Ils sont tous deux responsables de l'interprétation de la convention, des avis disciplinaires, de la sécurité d'emploi, du régime de retraite et des congés parentaux. Selon votre lieu de travail :

Richard Gagnon (poste 211) est le responsable du service pour les membres des services de garde des écoles de **A à L**. Par contre, pour l'ensemble des services de garde, c'est lui qui est responsable des enquêtes de grief et des dossiers de santé et sécurité au travail (SST).



Diane Lafrenière (poste 210) est la personne responsable du service pour les membres des services de garde des écoles de **M à V**. C'est elle qui s'occupe du dossier du mouvement de personnel, des séances d'affectation et des négociations avec la CSDM pour l'ensemble des services de garde.

Si vous occupez un poste au **secteur général** (technique et administratif), à l'**adaptation scolaire** ou comme **surveillant de dîner**, deux vice-présidents sont là pour vous aider. Ils sont tous deux responsables de l'interprétation de la convention des avis disciplinaires, des enquêtes de grief, du mouvement de personnel, de la sécurité d'emploi, des séances d'affectation, des plaintes pour harcèlement, de la santé-sécurité au travail, du régime de retraite et des congés parentaux. Selon votre lieu de travail :



Lise Champagne (poste 207) est la responsable des lieux de travail des réseaux Est et Nord, de la formation professionnelle, de la formation générale des adultes, du transport adapté et d'une partie du réseau Centre : les écoles secondaires Georges-Vanier et Marguerite-de-Lajemmerais, en plus des écoles, par ordre alphabétique, Académie de Roberval à St-Ambroise



Yves Campion (poste 213) s'occupe des membres des lieux de travail des réseaux Sud, Ouest et EHDAA, du centre administratif et de l'annexe. Il a aussi la responsabilité d'une partie du réseau Centre : les écoles secondaires Lucien-Pagé et Père-Marquette, en plus des écoles, par ordre alphabétique, St-Arsène à Sans-Frontières.



La qualité de vie dans le travail. Ah oui? Ah bon!

(Par Nicole Payeur)

Qualité de vie dans le travail, nouvelle phrase à la mode. Qui n'a pas entendu parler de cela? Il y a eu « la conciliation travail-famille », « le bonheur et le bien-être de nos employés dans le travail » et maintenant « la qualité de vie au travail ». Entièrement d'accord, mais pour qui?

À une période où les coupures vont bon train et où l'augmentation de la charge de travail n'est plus une possibilité, mais bien une réalité quotidienne, où est donc la place de la qualité de vie au travail?

Un départ à la retraite sur deux ne sera pas comblé. Les absences en tout genre seront analysées, disséquées et

majoritairement non remplacées. Les dossiers redistribués parmi les « chanceuses et chanceux » qui restent. Les heures de travail pour le personnel en service de garde fondent comme neige au soleil. La charge de travail des secrétaires d'école s'alourdit d'année en année. À tous les niveaux et pour tous les corps d'emploi, le plaisir de faire son travail est remplacé par de la frustration et de la démotivation. La diminution des charges financières du secteur public a bon dos. On peut s'en servir pour passer bien des changements et des restrictions.

Pourtant, il me semble ne voir ces changements répressifs qu'à un seul niveau hiérarchique, soit le plus bas.

Serait-ce que la qualité de vie au travail ne s'applique qu'à certaines couches de travailleurs? Posons-nous la question suivante : à partir de quel niveau avons-nous droit à la qualité de vie au travail?

Les arrêts de travail pour épuisement, dépression et accidents du travail augmentent d'année en année. Il devient évident qu'il y a urgence d'agir. Est-ce toutefois en augmentant la tension et le stress que nous résoudrons ce fléau? J'en doute. Il faut, dès maintenant, appliquer ces beaux principes et donner « une qualité de vie dans le travail » pour tous.

Santé et sécurité au travail

(Par Michel Picard)

Mon grand-père paternel, c'était une force de la nature. Originaire du petit village côtier d'Havre-Saint-Pierre (à plus de 1000 km de Montréal), il a travaillé dans je ne sais combien de sites d'extraction d'amiante au cours de ses années de mineur. Fort comme un bœuf, il s'amusait à demander à des plus jeunes d'aller chercher une lourde tige d'acier que ces derniers peinaient à soulever. Jouant le jeu de l'impatience, il les écartait, soulevait ladite tige et la pliait sous les yeux ébahis des jeunots. Un farceur le grand-père. Toujours des histoires à nous conter et des tours à nous jouer, pour le plus grand plaisir de ses petits-enfants.

L'amiantose nous l'a enlevé alors qu'il était dans la jeune soixantaine (63 ans). Dans ses derniers moments, il était loin de ressembler au grand gaillard que nous connaissions avec sa toux creuse, sa perte de masse musculaire et son teint grisâtre. Lors de son décès, mon père avait 46 ans et travaillait depuis près de 20 ans dans les mines d'amiante de la région de Thetford Mines.

Près de 21 ans plus tard, ce dernier est

maintenant âgé de 68 ans, ne tousse pas, est un heureux retraité et un hyperactif du plein air avec sa motoneige, son VTT et ses saisons de chasse. Nulle trace de cancer à l'horizon. De quelle façon a-t-il réussi à dépasser l'espérance de vie de son père alors qu'ils ont tous deux travaillé dans des mines d'amiante? Sélection naturelle? Mutation génétique?

Rien de tout ça! Il doit sa bonne forme à l'instauration de lois et règlements qui, au fil des époques, ont protégé la santé des travailleurs, peu importe leur milieu de travail. On part de loin au Québec. À une certaine époque, la mort de travailleurs était trop souvent attribuable à leur « imprudence », à un « empoisonnement accidentel » ou à la « fatalité ». Jamais la faute de l'employeur.

Au cours des prochaines parutions du journal Ensemble, nous ferons le tour des lois et règlements qui ont jalonné l'amélioration de nos conditions de travail.

En 1885, la première grande loi en matière de sécurité au travail fait son apparition et c'est l'*Acte pour protéger la*

vie et la santé des personnes employées dans les manufactures (38 articles et une annexe) qui stipule qu'il « n'est pas permis de tenir une manufacture si la vie de quelques employés que ce soit était en danger ». Connu sous le titre abrégé d'Acte des manufactures, c'est ce dernier qui interdira le travail des enfants et qui fixera l'âge légal de travail pour les filles à 14 ans et pour les garçons à 12 ans. Les femmes et enfants ne pourront plus travailler plus de 60 heures par semaine et la journée de travail ne devra pas être de plus de 10 heures.

Cet acte s'appliquait à l'ensemble du territoire et couvrait, comme son nom l'indique, les travailleurs des manufactures, à l'exception des petites entreprises familiales de moins de 20 employés. Pour s'assurer de l'application de l'acte, le gouvernement nomme... trois inspecteurs en 1888 et deux autres en 1896. Comme vous pouvez le constater, on partait de loin. Prochaine étape : la Loi sur les établissements industriels de 1894!

ENSEMBLE! Retrouvez-nous sur le WEB : www.appa.qc.ca



Opinions des lectrices (teurs)



Pour nous rejoindre :
ensemble@appa.qc.ca